

Motion du 29 avril 2024 de Mmes et MM. Daniel Sormanni, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Gabriela Sonderegger, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Christian Steiner et Jean-François Albanesi: «Stop aux magouilles du Conseil administratif dans le recrutement en Ville de Genève et à sa gestion calamiteuse de l'administration municipale».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les nombreuses embauches de permis G à des postes à responsabilité au sein du département dirigé par Mme Frédérique Perler, rapportés opportunément par des lanceurs d'alerte employés à la Ville de Genève;
- la politique de l'autruche menée par la magistrate Verte sur ces affaires et qui préfère menacer les lanceurs d'alerte sur ces dysfonctionnements révélés dans le recrutement, plutôt que de remettre un peu d'ordre dans son département;
- les manigances opérées en coulisse par Mme Frédérique Perler qui procède à l'embauche de personnel contre les préavis défavorables émis par les services RH compétents;
- que la population genevoise est en droit d'attendre plus de considération de la part du Conseil administratif que la population parisienne;
- que de par sa posture Mme Frédérique Perler participe au réchauffement climatique tout comme à l'imposture écologiste, en recrutant du personnel parisien parcourant 600 km à l'aller comme au retour pour venir travailler jusqu'à Genève chaque semaine;
- que cette situation va à l'encontre du bon sens et de la politique du recrutement édictée par la Ville de Genève, qui bénéficie par ailleurs d'un riche vivier de candidatures et de talents pouvant combler n'importe quel poste disponible à l'administration municipale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de résilier l'ensemble des contrats de travail des employés du département présidé par Mme Frédérique Perler obtenus par dérogation et n'ayant pas respecté initialement les critères d'admissibilité à l'embauche et de les repourvoir au profit des candidatures qui y répondent de manière effective;
- de ne plus admettre aucune dérogation aux conditions prescrites pour l'embauche de personnel dans l'administration municipale en Ville de Genève.